



Mairie
12370 Belmont sur Rance
Tel : 05 65 99 91 80

PROCES VERBAL RÉUNION DU 29 OCTOBRE 2024

NOMBRE DE MEMBRE

Afférents au conseil Municipal : 15

En exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Pouvoirs : 0

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt neuf du mois d'octobre, à 18 heures 30 le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mlle ALIES Monique.

Présents : BOUSQUET Albert - CABANES Jean-Louis - ILTIS Régine - ICHE Damien - MOLLINÉ Valérie - PUECH Xavier – RAMBIER Vanessa – SERS Claude - TOUREL Jean-Claude.

Absents excusés : ARNOULD Bernard – CHABBERT Sylvain – COSTES Alexis – JULIEN Martine.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'assemblée ;
CABANES Jean-Louis ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

ORDRE DU JOUR :

Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18/07/2024 et du 12/09/2024

Le procès-verbal du conseil municipal du 18 juillet 2024 est approuvé à l'unanimité.
Le procès-verbal du conseil municipal du 12 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL070 DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION – LE CLAPAYROL

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement et de l'embellissement de « **Le Clapayrol** », il semble opportun de traiter de l'amélioration esthétique des réseaux de télécommunication.

Pour ce faire, elle a saisi M. le Président du S.I.E.D.A., Maître d'Ouvrage des travaux. Compte tenu de l'enveloppe attribuée au S.I.E.D.A., ce projet peut être pris en considération. S'agissant d'une opération purement esthétique, la participation de la collectivité est nécessaire.

Pour une meilleure coordination, mais également afin de répondre à des normes techniques impératives en matière de construction électrique, les travaux de génie civil seront réalisés par l'entreprise INEO MPLR titulaire du marché S.I.E.D.A. dans cette zone.

La commune ayant adhéré au fonds commun pour la dissimulation des réseaux de télécommunication, le projet entre dans le cadre de la convention signée entre le S.I.E.D.A. et France Télécom.

Le projet est estimé **10 622,99 € Euros H.T.** La participation de la commune portera sur **50 %** du montant H.T. des travaux de génie civil, soit **5 312,00 € Euros**, somme qui sera versée auprès de M. le Trésorier Principal de Rodez, receveur du S.I.E.D.A., dès l'achèvement des travaux.

La participation définitive de la commune tiendra compte du décompte réalisé en fin de travaux et après attachement.



DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL071 VENTE DE LA PARCELLE V0041 – SAINT PRIVAT

Madame le Maire expose au conseil municipal avoir reçu une requête de Mme COEURVEILLÉ Marie-Renée concernant la parcelle V0041 au lieu-dit Saint Privat.

Mme COEURVEILLÉ souhaite acquérir cette parcelle.

Madame le Maire propose au conseil municipal de vendre cette parcelle au prix de 500.00€ H.T

Les frais d'enregistrement et de publication au service de la publicité foncière seront à la charge de Mme COEURVEILLÉ Marie-Renée

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix :

- Détermine le prix de vente de cette parcelle 500€ H.T
- Accepte que les frais d'enregistrement et de publication foncière soient à la charge de l'acquéreur.
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.



DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL072 MODIFICATION DU PRIX DE L'ASSAINISSEMENT

Madame le Maire rappelle le marché ayant pour objet que **la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du réseau d'eaux usées du bourg de Belmont sur Rance est en cours** et que les travaux sont prévus pour 2025

Les travaux sont **subventionnables par l'Agence de l'eau à hauteur de 70%**. Cependant, une des conditions est d'avoir un **prix de l'assainissement supérieur à 2,00 € TTC/m3** (sur une facture de 120 m3).

Le prix actuel de l'assainissement **est insuffisant** pour être éligible aux aides de l'agence.

Il convient alors de **modifier le prix de l'eau, qui sera effectif à partir de la prochaine relève** (1er novembre 2024). Les usagers seront informés de la modification du tarif lors de la réception de la facture d'eau.

- **DECIDE** de retenir les prix de l'eau suivant :

Les tarifs de l'eau seront les suivants à partir du 1^{er} novembre 2024 :

ABONNEMENT Assainissement part fixe : 32.04€/an.

CONSOMMATION Assainissement part variable commune : 1.51€/m3

Ainsi, dans ce cas, on a un prix de l'assainissement :

Part fixe : 32.04€

Consommation de 120 m3 : 120 x 1.51€ = 181.56€

Taxes sur 120 m3 : 120 x 0,25 € = 30 €

Soit : 32.04 + 181.56 + 30 = 243.60 € / 120m3 = 2,03 € TTC/m3 > 2,00 € TTC/m3

 **DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL073 CHOIX DES ENTREPRISES CONCERNANT LE PROJET DE RESTAURATION DE LA COLLEGIALE**

Madame le Maire expose au conseil municipal que l'appel d'offre pour le programme de « Restauration extérieure du clocher, révision des couvertures de la nef et du chœur » de la Collégiale Notre-Dame de l'Assomption a été fait.

Le cabinet FIORE (maitrise d'œuvre) a analysé les offres et nous a communiqué son rapport.

Les entreprises suivantes ont été retenues :

TRANCHE FERME

LOT 1 : Echaffaudage / Maçonnerie / Pierre de taille	VERMOREL	254 073.68€ H.T
LOT 2 : Restauration de la sculpture en pierre	VERMOREL	126 653.89€ H.T
LOT 3 : Charpente / Couverture en Lauze / Cuivrierie / Plomberie	MORIN MICHA	92 222.80€ H.T
LOT 4 : Menuiserie bois / Peinture	GUERIN	38 887.00€ HT
LOT 5 : Serrurerie / Peinture	GUERIN	22 337.00€ H.T
LOT 6 : Installation Paratonnerre	INDELEC	15 270.00€ H.T
	TOTAL	549 484.37€ HT

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et accepte le choix de entreprises.

 **DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL074 DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX DE RESTAURATION DE LA COLLEGIALE**

Madame le Maire expose au conseil municipal que les travaux de restauration du clocher, révision des couvertures de la nef et du chœur de la Collégiale Saint Michel vont être réalisés début d'année 2025.

Le montant des travaux représente une dépense importante mais nécessaire pour la conservation de l'édifice. Il convient donc de solliciter des subventions auprès de différents partenaire pour le financement de cet investissement.

Le plan de financement est ainsi proposé :

DEPENSES		RECETTES	
Désignations	H.T	Désignations	H.T
Travaux Tranche Ferme	549 484.37	DRAC 50%	290 792.19
		Région 20%	116 316.87
Maitrise d'Œuvre	28 000.00	Département 20%	116 316.87
Bureau d'études SPS	4 100.00	Autofinancement	58 158.44
TOTAL :	581 584.37	TOTAL	581 584.37

La préfecture de l'Aveyron a accordé une dérogation au plafonnement des aides publiques par arrêté n° 2024E287.

Le Conseil Municipal ouï cet exposé et après en avoir délibéré, par 10 voix

- **ACCEPTE** la réalisation du projet
- **ACCEPTE** le plan de financement proposé
- **DONNE** tous pouvoirs à Madame le Maire pour transmettre ce dossier auprès de l'Etat
- **AUTORISE** Madame le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation

de cet investissement.



DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL075 ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ÉCOLE PRIVÉE – VOYAGE SCOLAIRE

Madame le maire expose au conseil municipal que l'école privée St Michel a sollicité la commune pour une subvention concernant le voyage scolaire 2023-2024 à Rocamadour et une subvention pour le voyage scolaire 2024-2025 dans les Pyrénées.

Le conseil municipal décide d'allouer :

- une subvention de 330.00€ (10.00€X33 élèves) pour le voyage scolaire à Rocamadour,
- une subvention de 310.00€ (10.00€X31 élèves) pour le voyages dans les Pyrénées.

Le conseil municipal donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour le versement de cette subvention.



DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL076 ATTRIBUTION SUBVENTION RASED

Madame le Maire donne lecture aux élus du courrier du RASED reçu par mail le 18 septembre 2024.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que le RASED (réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté) attaché à l'école Blanchard de Saint Affrique intervient auprès des élèves en grande difficulté.

Le RASED demande un participation financière de 2€ par élève (soit 2€X41 élèves = 82.00€)pour son fonctionnement , afin de renouveler leur matériel (tests, jeux, évaluations....) et d'acheter des fournitures de papeterie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer une subvention de 82.00€ au RASED Ecole Blanchard 12400 Saint Affrique.



DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL077 ATTRIBUTION SUBVENTION ABSEAH

Madame le Maire donne lecture aux élus du courrier reçu le 17 Octobre 2024 concernant un projet au foyer de vie de l'ABSEAH.

Le projet « culture et santé » du foyer de vie consiste à mettre en place un atelier de percussion avec intervenant extérieur à raison de 26 séances pour un coût de 2080€ (projet BATUCADA)

L'ABSEAH a répondu à un appel à projet de l'ARS et de la DRAC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide d'attribuer une subvention de 300€ à L'ABSEAH.

DÉLIBÉRATION : 20240912_DEL078 ADRESSAGE : DENOMINATION DE VOIES

Par délibération en date du 13 février 2019 le conseil municipal a validé le principe procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux dits de la commune. Elle a autorisé l'engagement des demandes préalables à leur mise en œuvre.

Madame le Maire informe les membres présents qu'il appartient au conseil municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies, places et lieux-dits de la Commune.

Vu le code général des collectivités territoriales

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des voies à remplacer :

Chemin des Pradailloux par chemin **des Pradailloux**

Après débat le Conseil Municipal

- Adopte la dénomination de voie nouvelle ci-dessus énumérée.
- Charge Madame le Maire de communiquer cette information notamment aux différents services publics et aux habitant concernés.
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Projet de photovoltaïque sur la toiture du centre equestre

Un projet d'installation de panneau photovoltaïque sur la toiture du centre équestre à été étudié par la société C2A. Des travaux de renforcement de la charpente doivent être fait pour pouvoir accueillir ces panneaux. Au vu des propositions faites, ces travaux sont incompatibles avec l'usage du centre équestre et ne seront pas effectués

Bulletin municipal

Un comité de pilotage a été mis en place pour la rédaction du bulletin municipal. Les conseillers membres sont : Jean-Louis CABANES, Valérie MOLLINÉ, Martine JULIEN...
Ce comité travaillera en collaboration avec Hélène HAENGGI.

Informations diverses

RH : Formation d'un agent pour les missions de France services,

DUODAY : un résident de l'ABSEAH a fait une demande de stage dans le cadre de la journée DUODAY qui se déroulera le 21 novembre 2024

Ecole publique : Deux étudiantes seront présentes à l'école en stage d'observation en semaine décalée
Conseil d'école le 19/11/2024
Mise en place du jeu dans la cour

Karting : Dépôt du permis de construire pour un projet de centre sport études

Médical : Inauguration du centre DALIA le 28/11/2024 à 12h00
Formation de prévention avec une diététicienne le 23 et 30 janvier 2025 à la salle de l'aérodrome

Tourisme : Le local commercial place G.Mouls va accueillir une exposition de Statues Menhirs

Manifestations : Cérémonie du 11 novembre aura lieu le 17/11/2024 à 11h30
Du 13 au 16 mars 2025 Concours régional de meute de chien à l'aérodrome
Proposition de remplacer le feu du 14 juillet 2025 par un spectacle laser (a voir)

Fin de séances 21H30

Secrétaire de séance
Jean-Louis CABANES



Maire de BELMONT SUR RANCE
Monique ALIES

